[Impressum]

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France**

Band (Jahr): **- (1925)**

Heft 57

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

FÉVRIER 1925

NUMÉRO 57

Bulletin Mensuel de la Chambre de Commerce Suisse en France

Sommaire

Les projets de relèvement du tarif douanier français et le rôle de notre Chambre de Commerce. — Le malaise politique et la situation économique de la France. — Le commerce extérieur de la France en 1924. — Le rendement des impôts en France en 1924. — Le commerce franco-suisse. — A la Chambre de Commerce internationale. — Exposition internationale de navigation intérieure. — Fascicules statistiques mensuels du commerce extérieur de la Suisse. — La Foire de Bâle.

Questions suisses. — Faits, chiffres et nouvelles. — Le commerce extérieur de la Suisse. — Le compromis sur les zones. — Participation des colonies française à la Foire de Lausanne. — Recettes douanières. — Situation des postes. — Importation de charbon. — Fusion horlogère. — Situation financière de Genève. — Le Salon automobile de Genève. — Le régime douanier des auto-taxis. — Le nombre des gares. — Le doctorat d'un Consul. — Exposition de T. S. F.

Les comptes de fin d'année de quelques banques suisses. — Nouveaux membres de la Chambre de Commerce suisse en France.

Les Livres. — Les Changes.

Siège social et Secrétariat général

61, Avenue Victor-Emmanuel III, Paris (8e)

Téléphone : Élysées 54-94

Adresse télégraphique : Commersuis-Paris

Les Bureaux, la Bibliothèque, les Salles de lecture et de correspondance sont ouverts de 10 heures à midi et de 14 heures à 17 heures

Section de Lyon
6, Quai des Brotteaux
Lyon
Téléphone : Vaudrey 6-70

Le Numéro : 1 fr. 50

Abonnement : 15 fr.

Section de Marseille
et du Sud-Est
115, rue de l'Évêché, Marseille
Téléphone : 15-25

La Chambre de Commerce suisse en France
Fondée en 1918

S'inspirant des sentiments de profonde sympathie et de traditionnelle amitié existant entre la Suisse et la France, la Chambre de commerce suisse a pour but général de protéger et de développer le commerce suisse en France en facilitant toutes les relations industrielles, commerciales et économiques entre les deux pays. (Article 3 des statuts.)

PRÉSIDENT D'HONNEUR :
M. Alphonse Dunant, Ministre de Suisse en France.

Comité de Direction

PRÉSIDENT ..... M. Ferdinand Dobler
VICE-PRÉSIDENT. . M. Auguste Duplan
MEMBRES..... M. J.-L. Courvoisier, M. Félix Du Pasquier, M. F.-E. Hirt, M. Aloïs Reymond

Conseil d'Administration

PRÉSIDENT ..... M. Ferdinand Dobler
VICE-PRÉSIDENT. . M. Auguste Duplan
TRÉSORIER ..... M. Ch. Courvoisier-Berthoud

MEMBRES.

M. H. Brack
M. G. Brandt
M. J.-L. Courvoisier
M. Félix Du Pasquier
M. Ch. Gay
M. F. Genillard
M. F.-A. Graf
M. H. Gunthert
M. H. Heer
M. F.-E. Hirt
M. A. Jam
M. Robert Loppacher
M. A.-J. Maret
M. E. Monvert
M. J. Muller
M. A. Reymond
M. G.-A. Schelling
M. A. Stirlin
M. Wolfer Sulzer

COMMISSAIRES DES COMPTES... M. Raoul La Roche, M. Ed. de Rham
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL... M. Maurice Trembley

Comités des Sections régionales

Section de Lyon

PRÉSIDENT D'HONNEUR.. M. Georges Meyer, Consul de Suisse.
PRÉSIDENT..... M. Jacques Muller
VICE-PRÉSIDENT..... M. Compondu
MEMBRES..... M. Blickenstorfer, M. Paul Gruaz, M. Haeggi, M. Albert Joho, M. Keller, M. Vegelin

Section de Marseille et du Sud-Ouest

PRÉSIDENT D'HONNEUR.. M. Paul Leuba, Consul de Suisse.
PRÉSIDENT..... M. Georges Angst
VICE-PRÉSIDENT..... M. Henry Sigg
SECRÉTAIRE..... M. Louis Bovet
TRÉSORIER..... M. Biedermann
MEMBRES..... M. Henri Brack, M. J.-C. Buhler, M. Albert Hedinger, M. Henri Wessel, M. Getaz

H. MERCIER & Cie

PARIS — 14, Rue de Liége, 14 — PARIS
Téléphone : LOUVRE 23-09
R. C. S. 76.513

HUILES SPÉCIALES
POUR
TRANSFORMATEURS
INTERRUPTEURS

répondant à toutes les conditions du Cahier des charges de l'Union des Syndicats de l'Electricité. — Adoptées par tous les grands Constructeurs.

HUILES MINÉRALES
POUR TOUS USAGES

FILTRE-PRESSE
POUR LE FILTRAGE ET LE SECHAGE DES HUILES POUR TRANSFORMATEURS

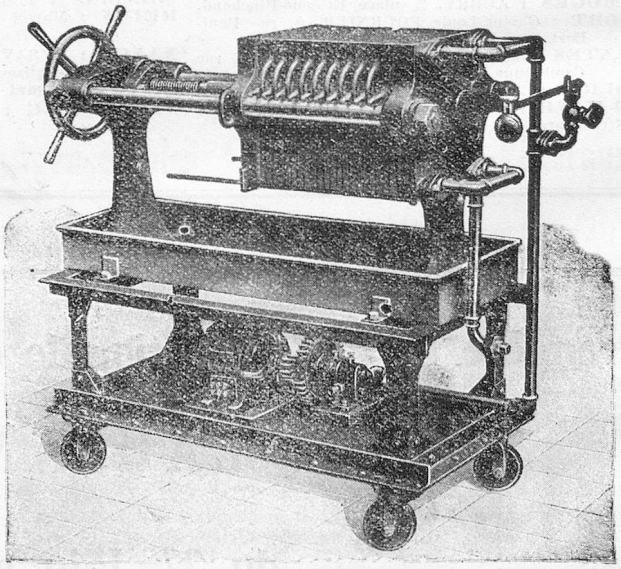

Registre du Commerce, Paris, N° 76.513.

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

SIÈGE SOCIAL : 61, AVENUE VICTOR-EMMANUEL III

PARIS (8e)

BULLETIN MENSUEL

FÉVRIER 1925 — Le Numéro : 1 fr. 50 — Abonnement : 15 fr. — NUMÉRO 57

PRÉSIDENT D'HONNEUR : M. ALPHONSE DUNANT, MINISTRE DE SUISSE EN FRANCE
PRÉSIDENT : M. FERDINAND DOBLER
VICE-PRÉSIDENT : M. AUGUSTE DUPLAN
TRÉSORIER : M. CH. COURVOISIER-BERTHOUD
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. MAURICE TREMBLEY

Les Projets de relèvement du Tarif douanier français et le Rôle de notre Chambre de Commerce

Un relèvement de tarif aussi prononcé que celui qui caractérise le projet déposé par le gouvernement français, le 21 novembre dernier, constituerait pour plusieurs branches de l'industrie suisse, et parmi les plus importantes, une menace dont la gravité ne saurait être exagérée. Les nombreuses lettres que notre Chambre de Commerce a reçues de Suisse, en décembre et janvier, témoignent de l'émotion très justifiée que la publication de ce projet de relèvement des droits d'entrée en France a provoquée chez nos exportateurs de machines et chez toutes nos grandes fabriques d'horlogerie.

Fort heureusement, nous vivons dans un temps où le développement des échanges internationaux a créé, entre les exportateurs d'un pays et les importateurs d'un autre pays, une si évidente communauté d'intérêts, que le législateur, si résolu qu'il soit à protéger les industries nationales, ne peut se permettre de relever les barrières douanières que dans la mesure où ce relèvement ménage les importateurs et surtout le commerce de détail dont les intérêts dépendent étroitement et des besoins et des moyens du consommateur.

Cette parenté d'intérêts ou, si l'on aime mieux, cette interdépendance entre l'exportateur d'un pays et le consommateur d'un autre pays, est devenue, à l'égard des velléités excessives de protectionisme, un modérateur souvent plus efficace que les plus habiles marchandages tarifaires de pays à pays.

Si, comme on le dit, le projet de loi du 21 novembre 1924 est déjà abandonné par ses auteurs mêmes, cet abandon est attribuable, moins à l'émotion manifestée par les exportateurs étrangers qu'aux protestations qui se sont fait entendre du côté français.

Divers groupements d'importateurs et de détaillants, avec une unanimité significative, n'ont pas eu de peine à montrer qu'un tarif douanier qui opposerait à certaines grandes catégories de produits étrangers une barrière infranchissable, serait, pour des milliers de commerçants français, un véritable désastre. Il faut croire que leurs arguments ont paru concluants puisque le projet a été abandonné.

Il convient d'indiquer, en passant, que ce projet de remaniement tarifaire partiel, qui fut déposé avec une sorte de hâte, avait surtout pour objet — c'est du moins ce que l'on assure — de fournir au gouvernement français, en vue des négociations avec l'Allemagne, un instrument plus moderne que le tarif actuellement en usage. Mais ceci est une toute autre histoire dans les péripéties de laquelle nous ne nous aventurons pas. Il nous suffit d'avoir indiqué à nos exportateurs suisses que le projet qui les menaçait paraît abandonné.